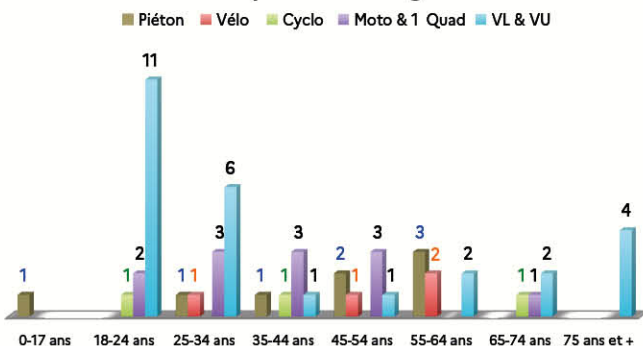
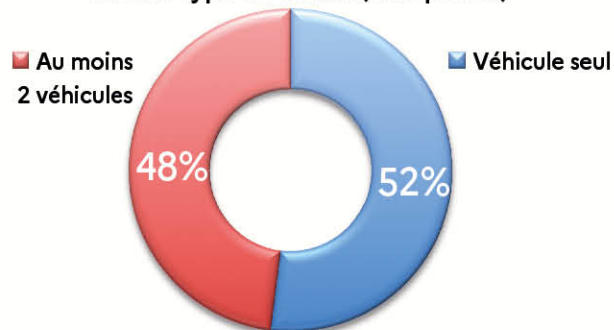


Répartition des tués par catégorie d'usagers et par classe d'âge



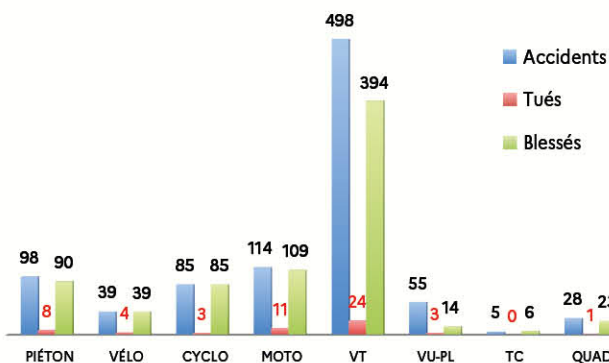
49 hommes et 5 femmes (entre 3 et 81 ans) ont perdu la vie. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 28% des tués. Les usagers vulnérables représentent 50 % des tués en 2024.

Répartition des 47 accidents mortels selon le type de conflit (sans piéton)

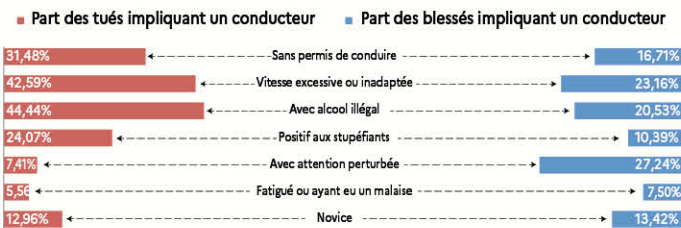


Dans 48 % des accidents mortels, le véhicule percute un obstacle latéral

Répartition des accidents, tués et blessés selon la catégorie d'usagers



Part des tués et blessés selon la situation du conducteur dans les accidents corporels



Au moins 44% des tués en véhicules légers n'avaient pas leur ceinture de sécurité.



Un accident corporel (mortel et non mortel) de la circulation routière implique au moins une victime (personne décédée ou qui nécessite un soin médical). L'accident corporel survient sur une voie publique ou privée ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

2 types de victimes :

- Les personnes tuées (qui décèdent du fait de l'accident, sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident)
- Les personnes blessées

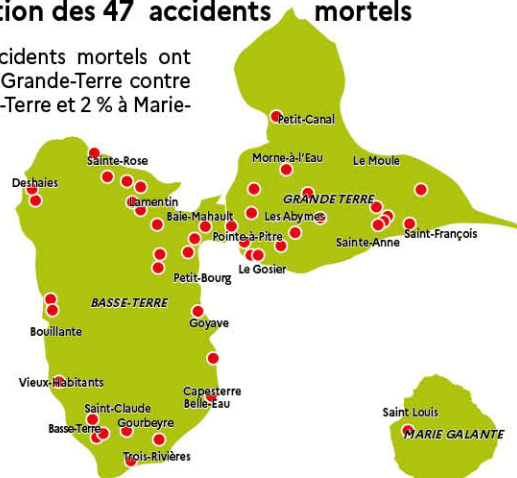
La catégorie « piéton » comprend également les usagers d'engin de déplacement personnel non motorisé (EDPnm)

La catégorie « vélo » comprend les bicyclettes classiques, les vélos à assistance électrique et les engins de déplacement personnel motorisés (EDPm)

Les 3 roues motorisés (3RM) et scooters sont comptabilisés avec les cyclomoteurs (pour les moins de 50cm³) et avec les motos (pour les plus de 50cm³)

Localisation des 47 accidents mortels

45 % des accidents mortels ont eu lieu sur la Grande-Terre contre 53 % en Basse-Terre et 2 % à Marie-Galante.



39 % des accidents corporels ont eu lieu sur routes nationales contre 35 % sur routes départementales et 25 % sur voies communales ou autres.

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
Observatoire départemental de la sécurité routière

observatoire-securite-routiere-971@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN GUADELOUPE

Bilan de l'accidentalité 2024



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

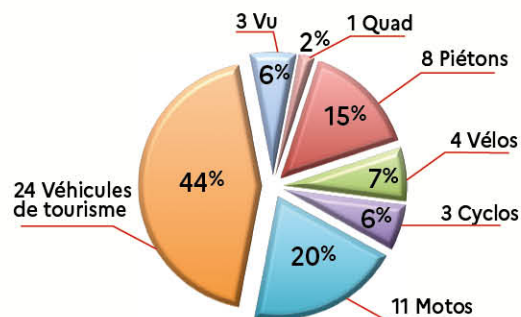
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

	2022	2023	2024	Ecart		
ACCIDENTS	450	558	616	58	soit	+10%
TUÉS	49	40	54	14		+35%
BLESSÉS HOSPITALISÉS	232	250	253	3		+1%
BLESSÉS LÉGERS	383	497	507	10		+2%
VICTIMES	664	787	814	27		3%
Indice de gravité*	11	7	9			

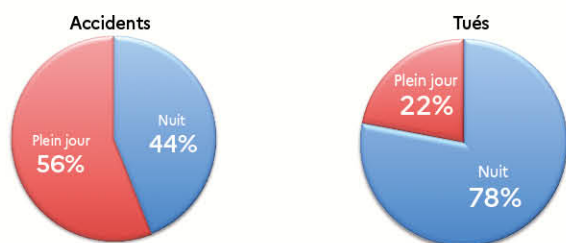
Indice de gravité* = (Nombre de tués/Nombre d'accidents corporels) x100

En 2024, 54 personnes ont perdu la vie en Guadeloupe. Ce sont 14 tués de plus qu'en 2023 soit une hausse de 35 %. Cette année, le département de la Guadeloupe a un indice de gravité de 9 tués pour 100 accidents. L'indice de gravité a augmenté de 2.

Nombre de tués par catégorie d'usagers

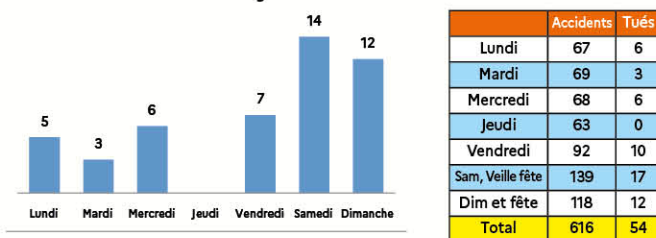


Répartition des accidents corporels selon le moment de la journée



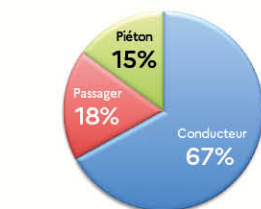
74 % des accidents mortels ont eu lieu de nuit.

Répartition des 47 accidents mortels selon le jour de la semaine

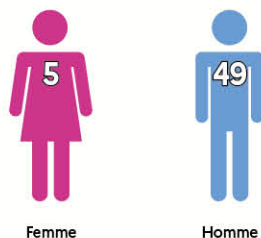


55 % des accidents mortels ont eu lieu le week-end

Répartition des personnes tuées



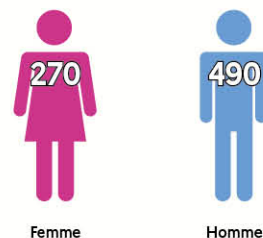
Genre de personnes tuées



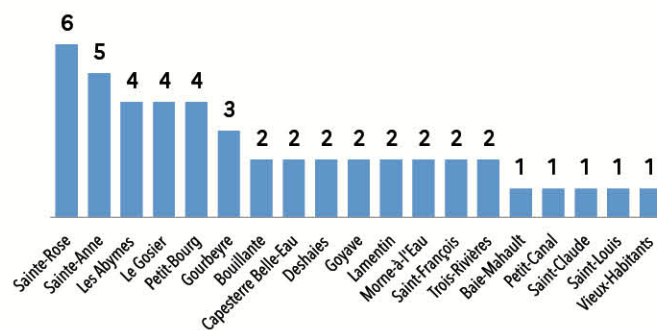
Répartition des personnes blessées



Genre de personnes blessées

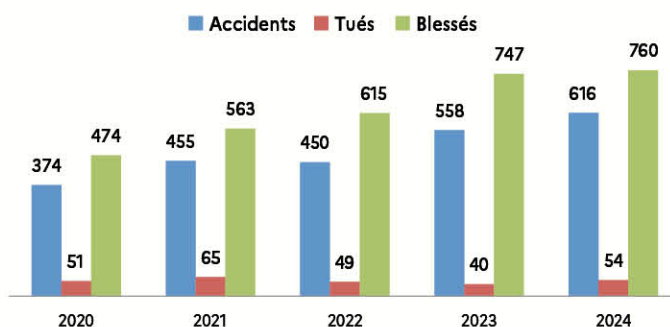


Répartition des 47 accidents mortels par commune



40 % des communes de Guadeloupe ont fait l'objet d'au moins un accident mortel.

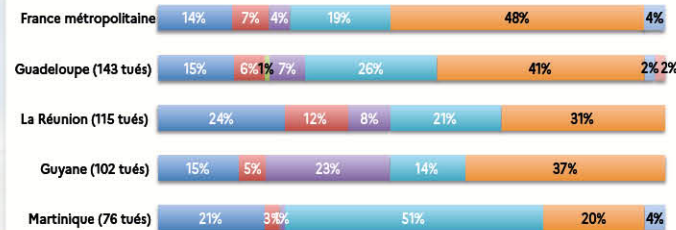
Comparaison annuelle



Comparaison avec les autres DOM et la France hexagonale

Répartition de la mortalité routière en 2022-2024 par territoire d'outre-mer selon le mode de déplacement

■ Piéton ■ Vélo ■ EDPm ■ Cyclo ■ Moto ■ VT ■ VU ■ Autres



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2024
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, dans les DOM.

● Nombre de tués pour 100 accidents



● Nombre de tués pour 100 000 habitants



Répartition des victimes et de la population par classe d'âge en 2024

